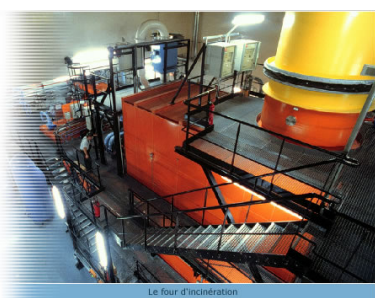


Explosion à Marcoule: l'usine Centraco avait été épinglée par l'ASN

Par **Michel de Pracontal**

Article publié le lundi 12 septembre 2011

Un salarié de l'usine de retraits de déchets nucléaires Centraco a été tué et quatre autres blessés, dont un grièvement, par l'explosion d'un four, lundi 12 septembre un peu avant midi. **L'usine Centraco** (Centre nucléaire de traitement et de conditionnement), située sur la commune de Codolet à proximité du site nucléaire de Marcoule, dans le Gard, est exploitée par la société Socodei, une filiale d'EDF. L'usine, qui emploie 350 personnes – dont 160 prestataires –, a pour fonction de retraiter des déchets faiblement radioactifs. Ceux-ci peuvent être métalliques – vannes, pompes, outils... – ou constitués de matières combustibles, par exemple des gants ou des combinaisons usagés. L'objectif de Centraco est de réduire le volume de ces déchets, de les recycler lorsque c'est possible ou de les conditionner sous forme de colis qui sont ensuite pris en charge par l'**ANDRA** (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).



Les déchets combustibles sont incinérés dans un **four analogue à ceux des incinérateurs classiques**, mais adapté à l'industrie nucléaire. Les déchets métalliques, eux, sont fondus dans un four électrique à induction à une température de 1300 à 1600 °C.

Selon l'**ASN (autorité de sûreté nucléaire)**, c'est le four destiné à la fusion des déchets métalliques qui aurait explosé, pour une raison inconnue. D'après EDF, l'explosion a provoqué un incendie qui a été maîtrisé.

Le Plan d'urgence interne (PUI) a été déclenché, mais d'après l'ASN, il n'y a pas eu de rejets radioactifs hors de l'installation. L'**IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)** a dépêché sur place une équipe mobile de mesure de la radioactivité pour vérifier l'état radiologique de l'environnement autour du site. Les résultats des mesures devraient être connus dans la soirée du lundi 12 septembre. De son côté, l'association Criei-Rad a mis en action **ses balises de surveillance** dans la région, mais n'avait détecté aucune radioactivité lundi après-midi. L'ASN a suspendu son organisation de crise dans l'après-midi.

Quel que soit le résultat final des mesures, il serait étonnant qu'un relâchement important de radioactivité soit constaté. L'accident semble plutôt appartenir au registre des accidents industriels «classiques». Ce qui n'en diminue aucunement la gravité, d'autant que l'usine Centraco ne semble pas avoir été au-dessus de tout reproche en ce qui concerne la culture de sûreté et la maintenance des équipements.

Elle a en effet été **épinglée à plusieurs reprises par l'ASN**, le « gendarme du nucléaire ». Le 25 mai 2011, lors d'un essai visant à tester les détecteurs d'incendie, un dysfonctionnement a entraîné la perte de l'alarme d'incendie de l'unité d'incinération, incident classé au niveau 1 sur l'échelle INES de gravité des événements nucléaires. Le 15 août 2010, une défaillance de l'alimentation électrique a arrêté le système de contrôle des rejets gazeux à la cheminée, incident également classé au niveau 1. Le 26 novembre 2008, un audit de surveillance interne a révélé que les détecteurs d'incendie n'étaient pas contrôlés tous les six mois comme ils auraient dû l'être, ce qui a encore été considéré comme un événement de niveau 1. Enfin, une inspection du 7 octobre 2005, entièrement consacrée à la question du risque incendie, a constaté diverses «*anomalies*» et «*écarts notables*» : nombre insuffisant de dosimètres pour les équipes d'intervention en cas d'incendie ; entreposage de fûts de plastique dans un local ne disposant pas de détection automatique d'incendie ; présence de liquide inflammable à côté d'un poste de soudage, etc.



Bien sûr, ces anomalies ont en principe été éliminées, et les incidents de 2008, 2010 et 2011 n'ont probablement aucun rapport avec l'accident du 12 septembre. Il n'en reste pas moins qu'ils traduisent des lacunes dans la sécurité incendie de Centraco.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.